Procès-verbal du conseil municipal de TOUVRE
SEANCE du mardi 16 septembre 2025

*****

L'an deux mille vingt-cinq et le seize septembre à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la commune de TOUVRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte BAPTISTE, Maire.

Date de convocation : 10 septembre 2025

8 Présents : Mmes BAPTISTE, REYNAUD, BLANCHARD, GUIBERT et BORDAS et Mrs DUBREUIL, ERBEL et ANDRE.
6 Absent(s) : Mmes Chantal DUBOIS, JOLLY et Danielle DUBOIS, Mrs PIOT, GRAND et BARDIEUX.
4 Pouvoir(s) : Jacques PIOT donné à M. DUBREUIL, Stéphane GRAND donné à Mme BAPTISTE, Chantal DUBOIS donné à Mme REYNAUD et Danielle DUBOIS donné à M. ERBEL.
Secrétaire de séance : Nadine GUIBERT.

L'ordre du jour de la convocation est le suivant :
- Tarifs salle « Tolvère » - Location au personnel communal.
- Convention Département 16/GrandAngoulême/Commune pour aménagement RD408 suite travaux Usine d'eau potable.
- Acceptation don Amicale Laïque.
- Vente d'une parcelle à un particulier.
- Mise en place dispositif « Argent de Poche ».
- Décision modificative (virements de crédits).
- Désignation d'un référent laïcité au sein du conseil municipal (Information au Conseil municipal).

Informations et questions diverses.

ORDRE DU JOUR DE SEANCE

Désignation du secrétaire de séance : Nadine GUIBERT.

APPROBATION PROCES-VERBAL SEANCE DU 03 JUILLET 2025

Le procès-verbal du trois juillet deux mil vingt-cinq est adopté à l'unanimité

1/ TARIFS LOCATION ANNUELLE des Salles BOUILLANT et de DORMANT de la Salle Tolvère

Madame Le Maire informe qu'il convient de déterminer les tarifs applicables à la location annuelle des salles *Bouillant* et *Dormant*, selon une fréquence hebdomadaire variable (grille tarifaire annexée au procès-verbal.)

le Conseil Municipal :
- APPROUVE la mise en place des tarifs de location annuelle pour les salles *Bouillant* et *Dormant* de la salle TOLVERE comme présentés en annexe.
- PRECISE que les tarifs d'occupation de la Salle TOLVERE seront applicables au 1er octobre 2025 et un règlement d'utilisation et un contrat de location préciseront les modalités de mise en œuvre.
- ADOPTE les tarifs annexés au procès-verbal.

2/ Convention Département 16/GrandAngoulême/Commune de Touvre relative à l'aménagement de la RD 408 suite aux travaux de l'Usine de traitement d'eau potable

Madame le maire informe le conseil municipal que le Département de la Charente a adressé une convention ayant pour objectif de définir les conditions dans lesquelles vont être aménagés et entretenus les Equipements de voirie sur la RD 408 suite aux travaux de construction de l'usine de traitement d'eau potable.

Le Conseil Municipal :

-**APPROUVE les termes de la convention** tels qu'ils sont énoncés,

-**AUTORISE Madame le maire** à signer la convention ainsi que tous documents afférents à intervenir.

3/ Acceptation don Amicale Laïque de 4773.60€

Madame le Maire indique que la collectivité souhaite équiper l'Ecole Elémentaire d'un jeu extérieur pour agrémenter l'espace de jeux des enfants. Le montant du devis de JPP EQUIPEMENT est de 4 773.60 € TTC. Cette dépense sera couverte par une aide de l'Amicale Laïque de Touvre, association communale, qui versera sous forme de don à la commune la somme de 4 773.60 €.

Le Conseil municipal :
- ACCEPTE le don de 4 773.60 € de l'Amicale Laïque de Touvre qui est vivement remerciée, sur l'article 10251 (Recette d'investissement du budget 2025)

4/ Vente parcelle communale cadastrée section AH n°60 à un administré riverain

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AH n°60 classée en espace vert communal dont la superficie sera à définir précisément avec le géomètre. Le propriétaire riverain a fait part de son souhait d'acquérir une partie de ladite parcelle, contiguë à sa propriété, afin de l'annexer à son terrain. Il accepte de prendre en charge les frais de bornage ainsi que les autres frais éventuels.
Le Conseil municipal :
-AUTORISE Madame Le Maire à procéder aux formalités nécessaires et règlementaires et à signer tous documents relatifs à cette vente

5/ MISE EN PLACE DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Depuis plusieurs années le dispositif « argent de poche » existe au plan national. Cette action consiste à proposer aux jeunes de moins de 18 ans la réalisation de petits chantiers/missions (Aide à l'entretien des espaces verts, Petits travaux d'entretien, de peinture sur les bâtiments communaux, Nettoyage des écoles, de locaux, structures de jeux, etc…) encadrés et indemnisés, sur le territoire communal pendant les congés scolaires**.**
Il est proposé de mettre en place ce dispositif destiné aux jeunes Tolvériens de 15 à 17 ans.

-Le Conseil Municipal APPROUVE la mise en place de ce dispositif.

6/ DECISION MODIFICATIVE N°1 (Ouverture et virements de crédits)

Le conseil municipal,
DECIDE d'effectuer les opérations comptables suivantes sur le Budget général de la commune

CHAPITRE 011 :

Dépense fonctionnement C/611 (Prestations de service)	- 1 000.00
Dépense fonctionnement C/023 (sans exécution)	**+ 8 000.00**
CHAPITRE 75 :	
Recette fonctionnement C/75888	+ 7 000.00
INVESTISSEMENT :	
Dépense C/2184 (Acquisition 2 tables inox)	- 1 000.00
Dépense C/2131 – Opération 239 (Autres travaux salle Tolvère)	- 2 270.00
Dépense C/2151 – Opération 242 (Voirie Les Varennes)	+ 11 270.00
Recette investissement C/021 (sans exécution)	**+ 8 000.00**

7/ INFORMATION CONSEIL MUNICIPAL : Désignation référent Laïcité

Les services de l'Etat par courrier du 13/08/25 ont invité Madame le Maire à désigner un référent Laïcité au sein de l'équipe municipale (Maire et Adjoints).
Monsieur Jacques DUBREUIL sera le référent désigné de la collectivité.

Fin de la séance : 19H45

Brigitte BAPTISTE,
Maire

Nadine GUIBERT,
Secrétaire de séance